

## Question écrite

### Augmentation des tarifs de l'électricité

Le Quotidien jurassien vient de nous annoncer une augmentation de l'électricité de 16,09 % pour le 1<sup>er</sup> octobre et une autre augmentation de 5,21 % pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce qui fera en tout 21,30 % d'augmentation.

Il faut donc bien constater que la libéralisation des marchés entraîne des augmentations tarifaires.

Le Conseil communal peut-il répondre aux questions suivantes :

- Comment se justifie cette augmentation de 21,30 % qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ?
- Par exemple, pour une facture de CHF 300.- qui se partage ces 300.- francs ?
- Quelle est la part de la commune ?
- Quelle est la part du fournisseur d'électricité ?
- Y a-t-il d'autres bénéficiaires de ces CHF 300.-, si oui lesquels et quelle est leur part ?

Groupe CS-POP

Marie-Claire Grimm

The image shows several handwritten signatures. At the top right, there is a signature in blue ink that appears to be 'M.-C. Grimm'. Below it, there are several other signatures in blue and green ink, some of which are partially obscured or crossed out. The signatures are written in a cursive style.